Docu 45622 p.1

Arrêté ministériel portant désignation des membres et du président de la Commission générale d'avis relative aux Centres de vacances

A.M. 06-08-2018 M.B. 22-10-2018

La Ministre de l'Enfance,

Vu le décret du 17 mai 1999 relatif aux centres de vacances, l'article 17bis inséré par le décret du 30 avril 2009;

Considérant que la Commission générale d'avis relative aux Centres de vacances est instituée par le Ministre de l'Enfance, auprès de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, pour une période de trois ans renouvelable;

Considérant qu'il convient de désigner un président et de nouveaux membres de la Commission générale d'avis relative aux Centres de vacances pour une période de trois ans;

Considérant l'appel à candidatures lancés par Office de la Naissance et de l'Enfance;

Considérant les propositions transmises par l'Office de la Naissance et de l'Enfance, l'Association de la Ville et des Communes de la Région bruxelloise, l'Union des Villes et Communes de Wallonie, le Service de la Jeunesse et le service de l'Inspection de la Direction générale de la Culture du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission consultative des organisations de jeunesse;

Considérant que la Ministre de la Jeunesse a choisi les quatre délégués d'organismes de formation habilités pour la formation d'animateurs et pour la formation de coordinateurs de centres de vacances, dont minimum trois doivent être issus d'organisations de jeunesse, conformément à l'article 17bis, § 2, 6°, du décret du 17 mai 1999 relatif aux centres de vacances;

Considérant les candidatures reçues pour les délégués de pouvoirs organisateurs ou de groupement de pouvoirs organisateurs non représentés,

Arrête:

Article 1^{er}. - Sont désignés membres de la Commission générale d'avis relative aux Centres de vacances pour une période de trois ans :

	Organisme mandatant	Membres
Article 1er, 1°	Ministre de l'Enfance	M. Sébastien DEKEYZER
Article 1er, 1°	Ministre de la Jeunesse	Mme Marie DARAT
Article 1er, 2°	Office de la Naissance et de l'Enfance	Mme Annick COGNAUX
Article 1er, 2°	Office de la Naissance et de l'Enfance, agent représentant les coordinateurs de milieux d'accueil	Mme Dominique PIRON
Article 1er, 2°	Office de la Naissance et de l'Enfance, agent membre du service Centres de Vacances	Mme Marjolaine LONFILS
Article 1er, 3°	Union des Villes et Communes de Wallonie	M. Antonio GAVA
Article 1er, 3°	Union des Villes et Communes de Wallonie	M. Benjamin GERARD

Docu 45622 p.2

	Organisme mandatant	Membres
Article 1er, 3°	Association de la Ville et des Communes de la Région bruxelloise	Mme Carinne LENOIR
Article 1er, 4°	Service de la Jeunesse	Mme Françoise CREMER
Article 1er, 4°	Service de l'Inspection de la DG Culture	Mme Catherine STILMANT
Article 1er, 5°	Commission consultative des Organisations de jeunesse	Mme Séverine WOLFS (Guides Catholiques de Belgique)
Article 1er, 5°	Commission consultative des Organisations de jeunesse	M. Geoffroy CREPIN (Les Scouts)
Article 1er, 5°	Commission consultative des Organisations de jeunesse	Mme Cindy LOBET (Centre de Jeunesse Liège)
Article 1er, 5°	Commission consultative des Organisations de jeunesse	M. Tanguy VANDEPLAS (Coala)
Article 1er, 5°	Commission consultative des Organisations de jeunesse	M. Timotheus VERMOTTE (Jeunesse et Santé)
Article 1er, 5°	Commission consultative des Organisations de jeunesse	M. Jean HARDY (Fédération nationale des Patros)
Article 1er, 6°	Organismes de formation, délégué issu des organisations de jeunesse	Mme Céline VAN CAILLIE (Scouts et Guides Pluralistes)
Article 1er, 6°	Organismes de formation, délégué issu des organisations de jeunesse	Mme Elise DERMIENCE (Résonance)
Article 1er, 6°	Organismes de formation, délégué issu des organisations de jeunesse	Mme Mélissa FRANSOLET (Latitude Jeunes)
Article 1er, 6°	Organismes de formation	M. Claude-Etienne SCORIELS (Nature et Loisirs)
Article 1er, 7°	Pouvoirs organisateurs ou groupements de pouvoirs organisateurs de centres de vacances associatifs non représentés dans les catégories 1° à 6°, actifs en Région Bruxelloise	Mme Marie GRAILLET (Badje)
Article 1er, 7°	Pouvoirs organisateurs ou groupements de pouvoirs organisateurs de centres de vacances associatifs non représentés dans les catégories 1° à 6°, actifs en Région de langue française	M. Denis DETINNE (Promosport)

Article 2. - Mme Elise DERMIENCE est désignée comme présidente de la Commission générale d'avis relative aux Centres de vacances.

Article 3. - L'arrêté ministériel du 16 février 2015 portant nomination des membres et du président de la Commission générale d'avis relative aux Centres de vacances est abrogé.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Docu 45622 p.3

Bruxelles, le 6 août 2018.

La Ministre de l'Enfance, A. GREOLI